

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1425

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

Créations d'établissements

942 430 992 RCS Lille Métropole.

DP WASQUEHAL CHEMIN DU HALAGE.

Forme : Société civile de construction-vente.

Administration : Gérant associé indéfiniment responsable : DUBOIS PROMOTION, Associé indéfiniment responsable : SIFTO.

Capital : 1000 EUR.

Adresse : 31, allée Lavoisier, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Origine du fonds : Création.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La société a pour objet : - L'acquisition de fonds bâtis et terrains en vue d'y réaliser des constructions, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes Desdits fonds et terrains ; - La construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations en vue de leur vente en totalité ou par fractions, avant ou après achèvement ; - D'une façon générale toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social ci-dessus défini, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil ; - La société pourra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, pourvu que ces opérations soient compatibles avec la forme civile de la société et avec les dispositions du texte susvisé ; - Et plus généralement, toutes opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ; Conformément au deuxième alinéa de l'article L.211-1 du Code de la construction et de l'habitation, les immeubles construits par la société ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés en contrepartie de leurs apports, à peine de nullité de l'attribution. En revanche, les lots qui ne seraient pas vendus lors de l'achèvement pourront être loués en attendant leur aliénation..

Adresse : 31, allée Lavoisier, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

A dater du : 26 mars 2025.

Date de commencement d'activité : 24 mars 2025.